



# Programme d'échanges BCI

## Année académique 2024/25

### Guide pour les étudiant.es HES-SO

*Version du 6 décembre 2023*



**BCI**  
PROGRAMME QUÉBÉCOIS  
D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS





## Table des matières

1. Cadre .....	3
2. Type d'échange possible .....	3
3. Liste des établissements québécois participant au programme BCI .....	3
4. Conditions de participation .....	3
5. Procédure et calendrier .....	4
6. Choix de l'établissement d'accueil québécois .....	4
7. Exigences particulières de certains établissements québécois .....	5
8. Choix de la période de séjour .....	5
9. Dossier de candidature .....	6
10. Formulaire de participation .....	7
11. Soutien financier .....	8
12. Formalités administratives .....	8
13. Pour plus d'informations .....	9





## 1. Cadre

La HES-SO et le BCI (Bureau de coopération interuniversitaire / Programme québécois d'échanges étudiants) ont signé une convention ayant pour but de favoriser la mobilité internationale des étudiant.es en permettant à un.e étudiant.e inscrit.e à plein temps dans une haute école (établissement d'attache) de suivre des cours dans une autre haute école (établissement d'accueil) en vue de satisfaire une partie des exigences prévues pour l'obtention du diplôme dans l'établissement d'attache.

## 2. Type d'échange possible

- Suivre un ou deux semestre(s) d'études dans un établissement québécois partenaire du BCI
- Un programme d'études est établi préalablement et vous garantit la reconnaissance des crédits obtenus au Québec.
- Reconnaissance des crédits : 1 crédit universitaire québécois = 2 crédits ECTS.
- Les stages ne sont pas concernés par le BCI.
- Les échanges sont possibles au niveau bachelor et master, sous réserve des conditions de l'établissement d'accueil.
- *Les filières de la santé ne peuvent malheureusement pas participer au programme BCI (filières contingentées au Québec).*

## 3. Liste des établissements québécois participant au programme BCI

- Université Laval
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- Université du Québec en Outaouais (UQO)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- École de technologie supérieure (ETS)

## 4. Conditions de participation

Pour participer au programme d'échanges BCI, vous devez répondre aux conditions suivantes :

- Avoir effectué l'équivalent d'au moins une année d'études à temps plein dans le programme auquel vous êtes inscrit.e dans votre établissement d'attache et demeurer inscrit.e à ce programme durant votre séjour dans l'établissement d'accueil.
- Maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil.
- Posséder un excellent dossier académique.
- Répondre aux exigences particulières, notamment dans le domaine académique, imposées par l'établissement d'attache et l'établissement d'accueil.





## 5. Procédure et calendrier

Action	Qui	Quand
1. S'informer sur les échanges possibles au sein du programme d'échanges BCI : <a href="https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/etudiants-internationaux/">https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/etudiants-internationaux/</a> Annoncer ensuite à votre responsable de filière votre intention de participer au programme d'échanges.	Etudiant.e	D'ici à janvier 2024
2. S'annoncer auprès du Rectorat de la HES-SO ( <a href="mailto:mobilite@hes-so.ch">mobilite@hes-so.ch</a> ) afin d'obtenir un code d'accès au formulaire de candidature	Etudiant.e	Entre décembre 2023 et février 2024
3. Compléter le formulaire en ligne du BCI grâce au code d'accès et établir le dossier de candidature en fonction des documents demandés	Etudiant.e	Entre décembre 2023 et février 2024
4. Le dossier complet (avec les annexes, signatures et validation par la haute école), est envoyé <b>par courrier électronique</b> ( <i>attention à la qualité de numérisation des documents</i> ) au Rectorat de la HES-SO ( <a href="mailto:mobilite@hes-so.ch">mobilite@hes-so.ch</a> )	Etudiant.e	<b>Date limite : 9 février 2024</b>
5. Le bulletin de notes, s'il n'est pas disponible au 9 février, peut être envoyé dans un second temps.	Etudiant.e	Le plus rapidement possible
6. Envoi du dossier complet à l'établissement sélectionné au Québec.	Rectorat HES-SO	Entre février et mars 2024
7. L'établissement choisi transmet directement la réponse à l'étudiant.e. Celui-ci en informe le bureau des relations internationales de sa haute école d'origine et transmet une copie de la décision par courriel au Rectorat de la HES-SO.	Etudiant.e	Entre mars et juin 2024
8. Entreprendre les démarches en vue du départ selon les informations reçues de l'établissement québécois.	Etudiant.e	<b>Dès réception de la réponse officielle</b>

## 6. Choix de l'établissement d'accueil québécois

Votre choix sera respecté dans la mesure du possible, mais il ne peut être garanti. L'admission des étudiant.es dépend du nombre de demandes reçues, de la capacité d'accueil de l'établissement concerné et de la qualité du dossier de candidature. Certains établissements limitent le nombre de





demandes de participation qu'un établissement d'attache peut lui adresser. Dans ces cas-là, le Rectorat de la HES-SO se réserve le droit de sélectionner les étudiant.es dont le dossier sera envoyé à l'établissement sélectionné (le choix se faisant principalement sur les notes et la lettre de motivation).

**Attention, nous vous rendons attentif à bien vérifier les conditions particulières des établissements québécois avant d'envoyer votre dossier au Rectorat de la HES-SO.**

**La décision d'un établissement d'accueil relative à l'admission d'un.e étudiant.e est sans appel.**

Vous ne pouvez compléter qu'une seule demande de participation ; les candidats qui ne respecteront pas cette consigne verront leur demande rejetée.

## 7. Exigences particulières de certains établissements québécois

Etablissements québécois	Exigences particulières
Ecole de technologie supérieure (ETS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Max. 1 dossier par session</li> </ul>
Université de Sherbrooke	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de dossiers varie selon la faculté</li> </ul>
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Max. 1 dossier par session</li> <li>Echange possible uniquement sur une session</li> <li>Formulaire spécifique d'UQTR à remplir une fois votre candidature transmise par le Rectorat</li> </ul>
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Max. 3 dossiers par composante/faculté</li> <li>Echange possible uniquement sur les trimestres d'automne et d'hiver (pas possible de choisir un seul trimestre)</li> </ul>
Université du Québec en Outaouais (UQO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Max. 2 dossiers par faculté</li> </ul>
Université Laval	<ul style="list-style-type: none"> <li>Max. 2 dossiers</li> <li>Formulaire spécifique de Laval à remplir une fois votre candidature transmise par le Rectorat</li> <li>Il n'est pas possible de soumettre une demande pour un programme d'études pour lequel une entente spécifique existe déjà avec votre haute école</li> </ul>

Attention à bien vérifier toutes les conditions mentionnées sur le site Internet du BCI.

## 8. Choix de la période de séjour

L'organisation de l'année académique dans le système québécois est un peu différente du système suisse. En effet, il se base sur des trimestres en lieu et place des semestres. Il existe 3 trimestres, à savoir :

- Session d'automne : commence vers la fin août ou le début septembre et se termine en décembre
- Session d'hiver : commence début janvier et se termine en avril
- Session d'été : commence début mai et se termine à la fin juin s'il est intensif ou à la mi-août s'il est régulier (cette session n'est que très peu offerte par les universités partenaires)





Les deux premiers donnent l'équivalent de deux semestres en Suisse. Le trimestre d'été correspond pour le système suisse plus ou moins à des universités d'été (à noter que la plupart des universités n'acceptent pas d'étudiants en échange pour le trimestre d'été).

Par ailleurs, les trimestres québécois sont décalés par rapport aux semestres suisses car ils commencent et finissent plus tôt. Il est donc conseillé pour des raisons de calendrier de choisir de préférence soit le trimestre d'automne, soit les trimestres d'automne et d'hiver. Le trimestre d'hiver commençant début janvier, la transition peut s'avérer difficile car le 1er semestre n'est pas terminé en Suisse

## 9. Dossier de candidature

Celui-ci doit comprendre :

Documents	Commentaires
Formulaire de demande de participation BCI imprimé et signé	<i>Si vous avez déjà soumis le formulaire en ligne, vous ne pourrez plus faire de modifications. Si vous souhaitez y changer des données, il faudra contacter la coordinatrice BCI au Rectorat de la HES-SO (<a href="mailto:mobilite@hes-so.ch">mobilite@hes-so.ch</a>)</i>
Pièce d'identité (copie du passeport ou de la carte d'identité)	
Copie de l'extrait de l'acte de naissance ou du livret de famille	
Relevé de notes	<i>L'ensemble des bulletins de notes attestant les cours de niveau universitaires complétés</i>
Liste des cours que vous suivez actuellement au sein de la HES-SO	
Lettre de motivation dans la langue de l'établissement d'accueil, présentant les objectifs de formation que vous souhaitez atteindre en participant à ce programme	<i>La lettre doit être destinée à l'établissement d'accueil dans sa langue d'enseignement.</i>
Liste des cours (sigle et titre) que vous projetez de suivre (= learning agreement) approuvé et signé par votre haute école	<i>Le document doit contenir une <b>liste de cours détaillés</b> de 1<sup>er</sup> cycle si vous êtes en Bachelor (baccalauréat) et 2<sup>e</sup> cycle pour le Master (maîtrise).</i>
Lettre personnalisée de recommandation émise par votre haute école	
Lettre attestant la maîtrise de la langue s'il y a lieu, signée par votre haute école	<i>Si l'institution d'accueil est francophone ce document n'est pas nécessaire. Par contre il sera demandé pour une institution anglophone afin d'attester vos compétences en anglais</i>





Certains établissements demandent aux étudiant-e-s qui souhaitent faire un échange dans le cadre du BCI de remplir en sus du formulaire BCI leur propre formulaire (cf Conditions particulières des établissements : <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/etudiants-internationaux/>).

A noter que certaines universités pourraient demander d'autres documents supplémentaires non mentionnés ci-dessus. Merci de vous référer aux conditions particulières de chacune des universités.

## 10. Formulaire de participation

Le formulaire de demande de participation est accessible sur le site Internet du BCI (<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/etudiants-internationaux/>), à l'étape 4 du processus :



Saisissez ensuite votre nom, prénom et le code d'accès que vous aurez préalablement reçu par email de la part du Rectorat de la HES-SO. Si vous souhaitez retourner sur le formulaire plus tard, il vous suffira de suivre ces mêmes étapes. A noter qu'une fois votre formulaire validé, vous ne pourrez plus y accéder.

Avant de commencer la saisie du formulaire, nous vous conseillons de consulter l'aide en ligne (FAQ), disponible directement sur le site Internet du BCI.

### Choix d'un programme d'études

Vous devez inscrire, pour chacun de vos choix d'établissement d'accueil, le programme d'études projeté. Pour ce faire, il faut d'abord consulter la liste des « Programmes d'études ouverts aux étudiant-e-s hors Québec c » fournie par chacun des établissements québécois. On accède à ces listes en consultant les conditions d'admission des établissements.

Par ailleurs, pour constituer votre dossier de candidature, il faut également joindre une liste approuvée des cours que vous prévoyez de suivre dans l'établissement d'accueil. Il est à noter que certains des cours choisis peuvent ne pas être offerts durant la période de participation prévue. Le cas échéant, l'établissement d'accueil concerné proposera des cours équivalents.

Dans tous les cas, il est primordial que vous consultiez les autorités compétentes de votre haute école afin de vous assurer que les cours projetés permettront de satisfaire à une partie des exigences prévues pour l'obtention de votre diplôme à la HES-SO.

### Equivalence

Comme il n'existe pas d'équivalence exacte entre les niveaux d'études à l'étranger, il se pourrait que, sur la base du dossier de candidature, un établissement d'accueil constate que vous n'avez pas les préalables nécessaires pour vous inscrire au programme d'études projeté. Dans ce cas, vous pourriez vous voir offrir des cours d'un autre niveau d'études.





## Quelques astuces pour le formulaire en ligne

Rubrique du formulaire	Il faut y inscrire
Etablissement d'attache	HES-SO
Ensemble des domaines d'études	Choisissez ce qui correspond le mieux à votre filière d'études HES-SO ou à votre choix.
Niveau d'études	« <u>Baccalauréat</u> » = bachelor HES-SO « <u>Maîtrise</u> » = master HES-SO

## 11. Soutien financier

Il n'y a pas de soutien financier directement lié à ce programme d'échange. Toutefois, le bureau des relations internationales de votre haute école se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches si vous souhaitez obtenir une bourse.

## 12. Formalités administratives

Voici un aperçu des formalités administratives qui vous seront demandées si votre candidature est retenue. Attention, pour ces formalités, chaque cas est particulier. N'hésitez pas à demander conseil au sein de votre haute école.

- **Passeport** : si ce n'est pas déjà fait, vous devez obtenir un passeport valide pendant toute la durée de votre séjour à l'étranger. Si votre passeport a besoin d'être renouvelé, faites les démarches le plus tôt possible.
- **Démarches d'immigration** : une fois que vous avez reçu la lettre d'admission de l'établissement d'accueil, vous devez obtenir deux documents absolument nécessaires :
  - le [certificat d'acceptation du Québec \(CAQ\)](#) délivré par le Québec
  - votre [permis d'études](#) ou une [autorisation de voyage électronique \(AVE\)](#) délivrés par le Gouvernement du Canada (si votre séjour au Québec dépasse 6 mois, vous devrez demander uniquement un permis d'études, l'AVE est délivré automatiquement avec le permis d'études. Pour un séjour de moins de 6 mois, pas besoin de demander de permis d'études, uniquement faire une demande d'AVE).
- **Assurance santé et hospitalisation** : vous devez également vous munir – avant votre départ – d'une couverture d'assurance médicale qui vous fournira une protection adéquate en cas d'accident ou de maladie. La plupart du temps, vous avez l'obligation de souscrire à l'assurance santé de l'établissement d'accueil.







Attention, les démarches d'immigration peuvent prendre énormément de temps et il est important de les entamer dès réception de la réponse officielle. Il est également utile de consulter régulièrement le site du Gouvernement canadien par rapport à ces démarches.

### **13. Pour plus d'informations**

Pour des informations générales à propos de ce programme d'échanges, merci de vous adresser au bureau des relations internationales de votre haute école.

Pour l'obtention d'un code d'accès et le suivi de votre candidature, contactez la coordinatrice BCI au sein du Rectorat de la HES-SO :

Rectorat HES-SO  
Carine Billinger  
Coordinatrice BCI  
Route de Moutier 14  
2800 Delémont  
Tél. : +41 (0)58 900 00 27  
[mobilite@hes-so.ch](mailto:mobilite@hes-so.ch)

**Important** : nous vous prions de ne pas contacter directement le BCI ou les responsables québécois pour obtenir des informations. Si le site Internet ne répond pas à vos questions, nous vous invitons à nous contacter en premier lieu.

